

Pour les générations d'élèves nés entre 1986 et 1991, le « taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice » est resté stable. Cependant, l'écart entre les hommes et les femmes est de près de 10 points de pourcentage. Les écarts sont également marqués en fonction de la forme de secondaire suivie. Le « taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice » est, pour les étudiantes ayant obtenu leur CESS en 2007, de 76,0 % et de 72,1 % pour les étudiants (hommes) s'inscrivant dans l'enseignement supérieur.

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur est abordé sous deux angles complémentaires permettant d'approcher l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants issus de l'enseignement secondaire de la Communauté française.

La première approche (figures 21.1) présente l'entrée dans l'enseignement supérieur des jeunes nés entre 1986 et 1991 selon le genre. Les jeunes nés en 1986 sont susceptibles d'entrer dans l'enseignement supérieur à partir de l'année académique 2004-2005, ceux nés en 1991 à partir de l'année académique 2009-2010. Pour chaque génération, la période d'observation s'étend de la première année théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur à l'année académique 2009-2010. Le nombre d'étudiants d'une génération entrant dans l'enseignement supérieur pour la première fois en Communauté française (étudiants de 1^{re} génération¹) est comparé au nombre d'élèves de 17 ans dans l'enseignement secondaire² en Communauté française l'année précédant la première année théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur. Ainsi le nombre d'étudiants de la génération 1986 est comparé aux élèves de 17 ans en 2003-2004. La cohorte a été subdivisée selon le sexe et la forme d'enseignement secondaire suivie. De plus, le taux d'accès est calculé pour chaque année possible. L'addition des taux d'accès par année formant le taux d'accès total d'une génération à la fin de la période d'observation (soit 2009-2010).

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur à 18 ans (soit âge théorique d'accès à l'enseignement supérieur) des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire est, pour les hommes, assez stable (24,7 % pour la génération 1986 et 24,3 % pour la génération 1991). Pour les femmes, le taux d'accès est en légère baisse passant de 36,2 % pour la génération 1986 à 34,1 % pour la génération 1991. Ce taux varie suivant la forme d'enseignement secondaire. Ainsi un garçon sur deux inscrits à 17 ans dans l'enseignement général et un peu moins de deux filles sur trois entrent l'année suivante dans l'enseignement supérieur. En revanche, pour les étudiants issus de l'enseignement technique ou artistique de qualification le taux d'accès à cet âge est de 8,0 % pour les hommes de la génération 1991

et de 15,2 % pour les femmes de cette même génération. Pour les générations 1986 à 1989, le taux d'accès peut être calculé sur trois ans (soit entrée à 18, 19 ou 20 ans). Ainsi pour la génération 1989, le taux d'accès est de 48,3 % pour les hommes et de 59,9 % pour les femmes. Enfin, le taux d'accès des étudiants rentrant dans l'enseignement supérieur après 20 ans peut être estimé à 4 % pour les hommes et à 3 % pour les femmes.

Le taux d'accès à 19 ans et plus est en augmentation tant pour les hommes que pour les femmes et ce quelle que soit l'origine du secondaire de l'étudiant.

La première approche dont les résultats sont influencés par le retard scolaire acquis dans l'enseignement secondaire et par le fait que seule une infime partie des élèves issus de l'enseignement professionnel aura la possibilité de s'inscrire dans l'enseignement supérieur (7P), peut être complétée par la seconde approche qui consiste à évaluer la proportion d'élèves obtenant le CESS une année donnée qui entre dans l'enseignement supérieur. Les figures 21.2 prennent en compte les étudiants ayant obtenu leur CESS entre 2006 et 2009 dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice⁴ en Communauté française selon le genre. Tout à fait logiquement, vu que seuls les élèves ayant obtenu le titre permettant l'accès à l'enseignement supérieur sont pris en compte, cette deuxième approche présente des taux supérieurs à la première approche.

La quasi totalité des étudiants entre dans l'enseignement supérieur dans les deux années suivant l'obtention du CESS. Ainsi, le taux d'accès l'année académique après l'obtention du CESS est de 65,1 % pour les hommes et de 67,9 % pour les femmes ayant obtenu leur CESS en 2009. La différence entre les hommes et les femmes est moins importante que dans la première approche. Le taux d'accès direct, pour les hommes ayant obtenu leur CESS en 2009, est de 87,2 % pour les étudiants issus de l'enseignement général, 72,0 % pour ceux issus du technique de transition, 44,1 % pour ceux issus de technique de qualification et de 9 % pour ceux issus de l'enseignement professionnel. Pour les femmes ces taux sont respectivement de 86,8 %, 81,5 %, 49,9 % et 13,6 %.

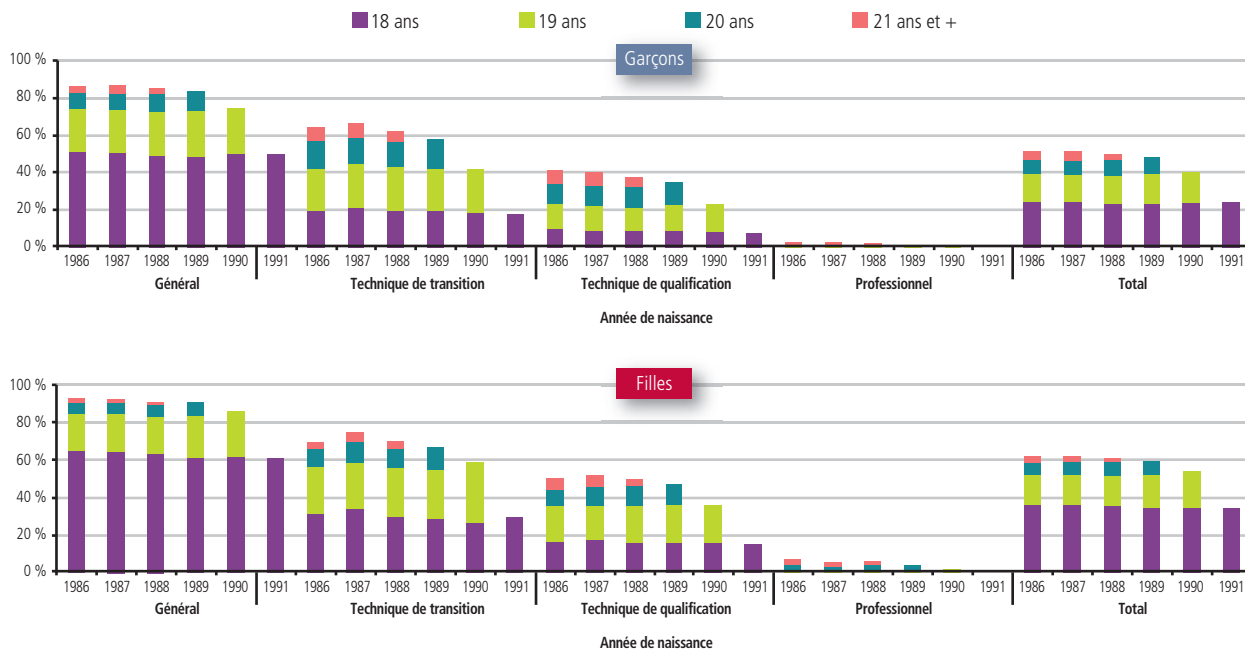
1 Sources : base de données du CRef pour les étudiants des universités et base de données SATURN pour l'enseignement supérieur dans les HE et les ISA. Les étudiants des ESA ne sont pas pris en compte vu le manque important de données nécessaire au calcul de l'indicateur. Ne sont pris en compte que les étudiants pour lesquels la provenance du secondaire effectué en Communauté française est connue. Les taux d'accès sont de ce fait légèrement sous-estimés. Les mêmes sources sont également utilisées pour la 2^e approche.

2 Source : base de données comptage reprenant les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire des écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

3 Les étudiants pour lesquels la forme d'enseignement secondaire n'est pas connue dans les bases de données du CRef et de SATURN, ont été répartis dans les mêmes proportions que les étudiants pour lesquels l'information est connue et ce année par année et suivant le lieu de scolarisation (universités/SHU).

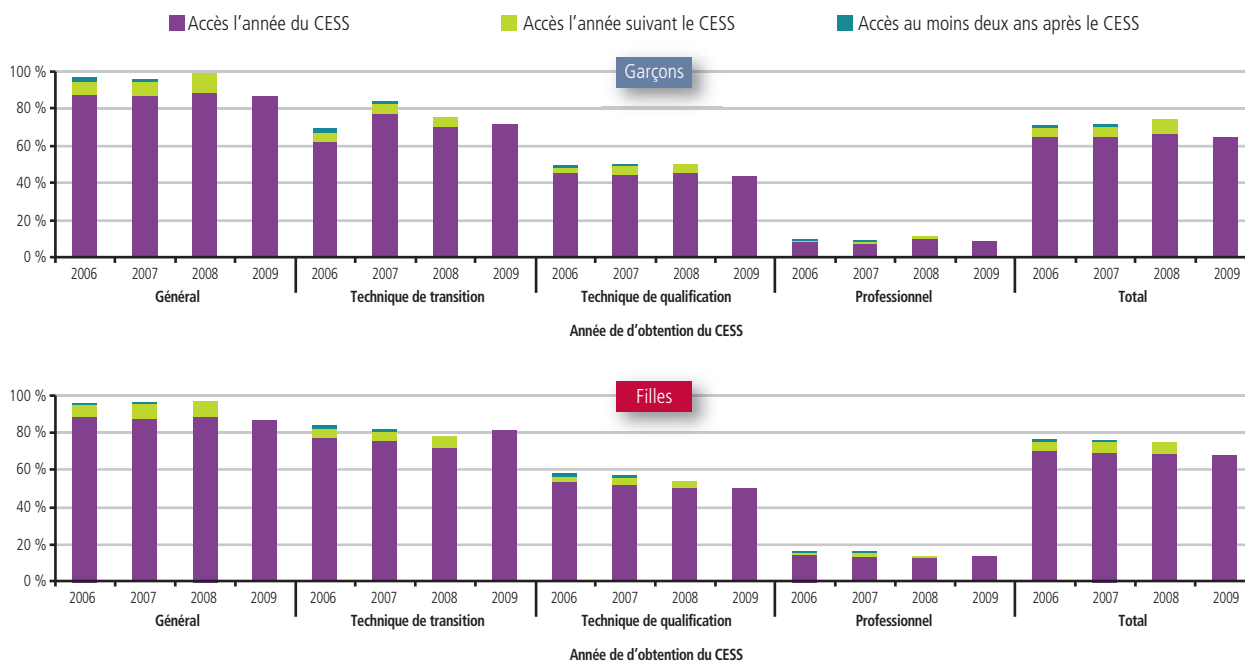
4 Source : base de données construites à partir de la collecte de données « certificats et diplômes » réalisées par l'ETNIC auprès des établissements de l'enseignement secondaire organisés et subventionnés en Communauté française.

21.1 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon le sexe – génération 1986 à 1991



Les hommes nés en 1986 et issus de l'enseignement général sont 51,2 % à accéder à l'enseignement supérieur à 18 ans ; c'est le cas de 65,0 % des filles.

21.2 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire de plein exercice selon le sexe – CESS délivrés de fin 2005-2006 à fin 2008-2009



Les hommes ayant obtenu un CESS dans l'enseignement général en 2009 sont 87,2 % à accéder à l'enseignement supérieur la même année ; c'est le cas de 86,8 % des femmes.